

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 MARS 2004

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE

13 AVR. 2004

BUREAU DU COURRIER

Délibération n°2004-15

Date de convocation : 16/03/04
Nombre de délégués en exercice : 33
Présents : 18
Remplacés : 14
Absents non remplacés : 1
Votants : 32

L'an deux mil quatre, le vingt deux mars à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CHAMPEL - M. CORTADE -
M. DUPONT - M. DUVERGER - M. FORIEL DESTEZET - M. GROS - M. GUEDES - M.
JOUBERT - M. MARGAILLAN - M. MILON - M. MOUREAU - M. RANDOULET - M.
STACHETTI - M. VACCHIANI - M. VERNET

ETAIENT REMPLACES :

M. ALLEMAND remplacé par M. CASALIS
M. BISCARRAT remplacé par M. PEREZ
M. BOISSON remplacé par Mme LAGET
M. FIDELLE remplacé par M. BLANCO
M. GABERT remplacé par Mme LAFAURE
M. GRANIER remplacé par M. BOLEA
M. MAIGRE remplacé par M. TRUCCO
M. MELY remplacé par Mme LAUGIER
M. PASCAL remplacé par M. BERTLOT
M. ROCHEBONNE remplacé par M. ROUX
Mme ROIG remplacée par M. LELEU
M. ROUCH remplacé par Mme BERARD
M. STANZIONE remplacé par M. LEMOSSE
M. TORT remplacé par Mme FORMENT

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. FOURMENT

Secrétaire de séance : M. GROS



OBJET : Demande de dérogation n°2004-02 Commune de Saint-Saturnin les Avignon

Rapporteur : M. Guy VERNET

Le Rapporteur expose :

La Commune de Saint-Saturnin est actuellement engagée dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée de son POS en vue d'aménager une maison de retraite privée médicalisée de 110 chambres (5.000 m² de SHON) sur un secteur de 1,7 ha actuellement classé en zone ND du POS.

Actuellement, il n'y existe aucune structure d'accueil de ce type sur la commune.

A ce titre, la commune de Saint-Saturnin les Avignon a saisi le 20 février dernier le syndicat mixte porteur du SCOT pour l'octroi d'une dérogation conformément aux dispositions de l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme.

* * *

- Vu la procédure définie par la délibération n°2004-08 du conseil syndical en date du 15 mars 2004,
- Vu l'avis du Comité technique réuni en date du 8 mars 2004,
- Vu l'avis du Bureau en date du 15 mars,
- Considérant que le changement d'affectation des parcelles ne semble pas être de nature à porter atteinte à l'équilibre général du territoire, à l'environnement ni aux espaces agricoles et participe en outre du développement des équipements de service dans les pôles urbains secondaires, en continuité de l'urbanisation existante.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **DONNE** un avis favorable à la présente demande de dérogation n°2004-02 concernant la création d'une maison de retraite médicalisée sur la commune de Saint-Saturnin les Avignon.

Vote du Conseil : POUR : 32
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **14 AVR. 2004**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

